



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2023 à 20 heures**

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 SEPTEMBRE 2023

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Edith NAUZE – Yannick MALÉVRE - Jean-Jacques FUNK - Jakie BRUNEL - Véronique BAUDRY, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Nicole DUFOSSÉ (pouvoir à Mme PEYRIDIEUX)
Annick SAMSON (pouvoir à Mme LAUBA)
Sébastien CLAVET (pouvoir à Mme BRUNEL)
Patrick DEBOT FUSEAU

ABSENT : Didier GADEAUD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Edith NAUZE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations données par Madame le Maire :

- * Notre secrétaire Florence MARTAUX a été promue Rédacteur. Une juste récompense pour la qualité de son travail et nous la félicitons.
 - * l'illumination des vitraux est effective, celle du clocher va être revue.
 - * Les travaux de busage des fossés de la rue de Logerie se feront l'an prochain.
 - * le pont de la route de la Forêt va être refait et la voie sera remise en circulation cet automne.
 - * la toiture de la sacristie de l'église va être refaite cet automne.
 - * l'accueil des nouveaux habitants a été une réussite et nous avons pris beaucoup de plaisir à cette rencontre.
 - * la commune va devoir répondre à de nouveaux contentieux encore déposés par deux employés (3 chacun) pour essayer de faire annuler des décisions prises par le Tribunal Administratif.
- Ces contentieux nous obligent à reporter des travaux pour ne pas mettre la commune en difficultés financières.

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CALI (DELIB_2023_26)

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais a validé l'ajout d'une compétence facultative « fourniture, installation, entretien et maintenance des abris voyageurs affectés aux services des transports publics ».

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais portant sur les compétences facultatives.

II - MODIFICATION DU RIFSEEP (DELIB_2023_27)

La délibération concernant notre règlement indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel doit être aménagé suite à l'application de nouvelles jurisprudence : le RIFSEEP est suspendu en cas de congé grave maladie, longue maladie et sanction disciplinaire sans traitement.

Des groupes de fonction sont établis selon les fiches de poste :

- filière administrative : groupe 1
- filière technique : groupe 1 : référents, encadrants
groupe 2 : agents d'exécutions

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les nouvelles modalités d'application du RIFSEEP, délibération qui sera présentée pour avis au Comité Technique du Centre de gestion le 31 octobre prochain.

III – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2023 (DELIB_2023_28)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les virements de crédits effectués dans le cadre de la fongibilité des crédits :

CRÉDITS AUGMENTÉS	CRÉDITS DIMINUÉS
6618 – Intérêts des autres dettes..... 1 500,00 €	615221 – entretien des bâtiments..... 1 500,00 €
673 – titres à annuler 1 000,00 €	60632 – petit bâtiment..... 1 000,00 €
66111 – intérêts emprunt..... 516,00 €	6283 – nettoyage des locaux..... 516,00 €
TOTAL..... 3 016,00 €	TOTAL..... 3 016,00 €

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté un emprunt de 40 000 € ou 60 000 € suivant les besoins.

Un emprunt de 40 000 € avait été prévu au budget. Un emprunt de 60 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 4,86 % avec échéances trimestrielles. Il convient d'établir une ouverture de crédit de 20 000 € à la section d'investissement.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'ouverture de crédits suivante :

INVESTISSEMENT	
CRÉDITS DEPENSES	CRÉDITS RECETTES
1641 – capital des emprunts..... 686,00 €	1641 – Emprunt..... 20 000,00 €
2152/4 – travaux de voirie..... 19 314,00 €	
TOTAL..... 20 000,00 €	TOTAL..... 20 000,00 €

IV – ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE GIRONDE (DELIB_2023_29)

Madame le Maire propose que la commune adhère à l'association des Maires Ruraux de Gironde. Cette association est au plus proche des communes. L'adhésion annuelle d'un montant de 110 € comprend l'adhésion nationale (AMRF) et départementale (AMR33).

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à l'association des Maires Ruraux.

V – MISE EN PLACE D'AMENDES ADMINISTRATIVES POUR SANCTIONNER LES CONTREVENANTS DES DÉPÔTS SAUVAGES DANS LA FORÊT (DELIB_2023_30)

La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) de Saint Christophe de Double a proposé en Comité Syndical de mettre en place des amendes administratives pour sanctionner les dépôts sauvages dans les bois. Il a été proposé une homogénéité des amendes sur l'ensemble du territoire de la DFCI mais la commune peut garder la libre administration des amendes.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un tarif d'amende lors des dépôts sauvages commis sur le territoire de la commune et les montants établis ainsi :

CATEGORIE	LIEUX / TYPE	TARIF EN EUROS
Situation géographique	En bord de route	100,00 €
	Chemins ruraux et pistes forestières	300,00 €
	En zone de point de collectes	100,00 €
Type de dépôt	Non respect du règlement de collecte	25,00 €
	Déchets regroupés	50,00 €
	Déchets éparpillés	100,00 €
	En contenant étanche	100,00 €
Type de déchets	Produit inerte	50,00 €
	Produit dégradable	50,00 €
	Produit non dégradable	200,00 €
	Produit chimique	300,00 €

CATEGORIE	LIEUX / TYPE	TARIF EN EUROS
Cas aggravant	Avec risque de dégradation du sol/sous sol	250,00 €
	Sans risque de dégradation du sol/sous sol	150,00 €
	Transport des déchets avec véhicule	200,00 €
	Matériel électroménager ou électronique	100,00 €
	Au delà d'un volume de déchets de 2m3	1 000,00 €
	Epave de voiture sur le terrain privé	100,00 €

VI – ROUTES MITOYENNES (*DELIB_2023_31*)

Madame le Maire rappelle que Monsieur le Préfet a validé la mitoyenneté de nos voies communales dites « route du Brugeot » et « route de la Forêt » avec la commune de Saint Christophe de Double.

Monsieur le Préfet y précise que les travaux de réfection de ces deux voies ont donc vocation à être partagés entre les deux collectivités.

La commune de Saint Christophe de Double n'ayant pas contesté cette décision pendant le délai de recours, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, que les frais de réfection des routes du Brugeot et de la Forêt seront partagés.

La somme de 4 100 € sera réclamée à la commune de Saint Christophe de Double sur les travaux de réfection de la route du Brugeot :

Coût des travaux : 14 940,00 €

DETR perçue : 4 287,50 €

FCTVA à percevoir : 2 450,76 €

Reste à charge des deux communes : 8 201,74 €.

VII – QUESTIONS DIVERSES

* ASSOCIATIONS

L'association « Saint Antoine Fait la Fête » souhaite passer la main. Nous espérons que des repreneurs se présenteront pour pérenniser notre fête locale qui existe depuis 1948. L'association a lancé un appel.

* PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE DE PRÉDATION

Depuis 3 ans, le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM Produire Partager Manger Local) aide les éleveurs en Gironde et Dordogne pour anticiper le retour de la prédation par le loup.

Le CIVAM travaille avec des écologistes, éthologistes et des éleveurs déjà confrontés aux attaques dans la Meuse et dans la Drôme pour créer un Plan de Prévention du Risque de Prédation (PPRP).

Ce PPRP permettra aux éleveurs qui le souhaitent de se préparer pour faire face le moment venu. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a validé la participation de la commune à ce PPRP qui permettra aux éleveurs de se préparer pour faire face si besoin.

Ce PPRP couvre le massif forestier de la Double : 32 communes de Dordogne et 4 de Gironde : Saint Christophe de Double, Saint Antoine sur l'Isle, Porchères et Le Fieu.

En considérant ces 4 communes comme essentielles pour la Gironde, l'état permettrait aux éleveurs et à la société rurale de se préparer le mieux possible à ce retour du loup tant redouté.

* BATIMENTS

* Sébastien MARCHEIX, Adjoint responsable des travaux communaux, signale des infiltrations d'eau au foyer rural. Des devis seront demandés pour la toiture.

* La commission « voirie » sera convoquée en octobre par Wilfried RIBÉRAUD, Adjoint à la voirie.

* PERSONNEL COMMUNAL

Marie-Noëlle LAUBA, Adjointe à la vie scolaire informe que :

* Maggy DUCAMP, agent sous contrat Parcours Emploi Compétence a intégré au 1^{er} septembre l'équipe périscolaire. Elle accompagne le bus scolaire, assure la surveillance lors de la pause méridienne, l'entretien des bâtiments, l'aide à la restauration scolaire.

* Mathilde SAUDOU a démarré son contrat d'apprentissage au secrétariat de la mairie depuis le 4 septembre. Elle prépare un bac pro AGORA (assistance à la gestion des organisations et de leurs activités) sur 2 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,